



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 57951

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la destruction de médicaments non périmés. Il semblerait qu'au CHU de Rennes des médicaments non périmés soient détruits chaque année. Elle lui demande de bien vouloir préciser le montant auquel s'élève la destruction de médicaments.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57951

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5077

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)